

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier le

Préavis municipal 2016-2021 / N° 36

Optimisation et renforcement des ressources informatiques Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement du progiciel de gestion communal

La commission composée de :

Mmes Arlette Dévaud

Annelore Carayol, excusée le 03.04.2019

Valérie Schlup, excusée le 05.03.2019

MM. Patrick Bréchon

Michel Deruaz, excusé le 05.03.2019

Christian Joly

Guy Morier-Genoud

Olivier Paley

Thomas Rigolet excusé, les 05.03 et 25.03.2019

sest penchée sur le Préavis municipal susmentionné les 5.03, 25.03 et 08.04 2019.

La commission remercie chaleureusement Madame Vontobel pour sa disponibilité et les réponses apportées à nos nombreuses questions ainsi que sa présentation avec les informaticiens. Nous remercions aussi notre syndic, Denys Jaquet, pour ses éclaircissements.

La commission a pris acte de la planification des différentes étapes du processus du changement du parc informatique et de ses applications pour l'Administration communale. Elle se réjouit aussi des nouvelles modalités qui pourront diminuer les actions manuelles, gourmandes en temps et plus souvent sources d'erreurs ainsi que de l'ajout de logiciels spécifiques comme, par exemple, la gestion du port (collaboration avec la ville de Morges) et la comptabilité aux normes MCH2¹

Bien qu'il s'agit d'un investissement financier important au vu de la situation de la commune, il est essentiel à son fonctionnement immédiat.

Amendements proposés :

Amendement 1 :

A la page 25 du préavis, sous le chapitre conclusions, nous proposons de supprimer le point n° 4 : *Autorise la Municipalité à porter annuellement au budget de fonctionnement les coûts de maintenance de CHF 63'050.- pour la deuxième année et les suivantes ; ils seront imputés sur le compte 1900.3185 « honoraires prestations de services et frais de maintenance »*. Comme cette somme de CHF 63'050 est déjà planifiée pour les années futures, dès 2020, nous proposons de ne pas inclure cet item car il pourrait porter à confusion dans sa redondance.

¹ Nouveau modèle comptable harmonisé créé pour les cantons et communes, basé sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Normes déjà utilisées par le canton.

Amendement 2 :

Toujours dans les items de la conclusion, le chiffre sous n° 5 qui est le suivant : *Autorise la Municipalité de porter au budget de fonctionnement les coûts des frais de traitements de CHF 42'250.- pour les années 2020 et suivantes (montant à indexer au coût de la vie et étant déjà inclus au budget de fonctionnement 2019) ; ils seront imputés sur le compte 1900.3011 « traitement ».* Comme cette somme est déjà prévue au budget 2019 ; du compte 1900.3011 « traitements » ainsi que les charges sociales y afférentes, nous proposons aussi de le supprimer du préavis, pour les mêmes raisons que celles relatées sous le point nr. 4.

Les deux amendements ont été acceptés à la majorité avec une abstention.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission, à la majorité avec une abstention, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Rolle,

vu le préavis 2016-2021 / N° 36 amendé de la Municipalité du 21 janvier 2019,
entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier le projet,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 508'045.- pour le financement de l'optimisation et le renforcement des ressources informatiques, comprenant le renouvellement du progiciel de gestion communale ; il sera imputé sur le compte 1900.5060.1.
2. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses.
3. Autorise la Municipalité à amortir l'investissement sur une période de 5 ans.

Rolle, le 24 avril 2019

Au nom de la commission permanente des finances :

Le Président

Le rapporteur

Olivier Paley

Arlette Dévaud